

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 octobre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 19 ; de votants = 22

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 10/10/2024

Date de publication : 23/10/2024

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Maryam ABOU-MERHI, Clément ROUSSEAUX, Anne CHARRÉ, Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS : Arnaud AUBAULT

ABSENTS EXCUSES : Christophe LECLERC, Dimitri GÉA (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Mélanie RIO), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Sylvie MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Didier LESAICHERRE



AFFAIRE 2024.033 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF POUR LES TRAVAUX DE REDISTRIBUTION DES ESPACES DE LA MAIRIE

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec le bureau d'études CRESTO MODULES pour les travaux de redistribution des espaces de la mairie.

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre au moment de la remise de l'Avant-Projet Définitif (APD) se décompose de la manière suivante :

Postes de dépenses	Estimation en € H.T.
1 – Travaux préparatoires	14 516,00 € HT
2 – Clos et couvert	71 797,00 € HT
3 – Second œuvre	244 524,00 € HT
4 – Equipements techniques	135 345,00 € HT
5 – Vitrophanie	1 575,00 € HT
TOTAL	467 757,00 € HT

Ce montant prévoit également 5% d'aléas, susceptibles d'être rencontrés au moment de la procédure d'appel d'offres ou en cours de marché.

A l'issue des études détaillées, le coût des travaux hors aléas s'élève désormais à 445 482,00 € HT.

Compte tenu,

- du taux de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre fixé à 8.85 % pour la mission de base, à 0.5 % pour la mission complémentaire et à 2200 € HT pour la mission énergétique,
- du nouveau coût des travaux hors aléas, qui s'élève à 445 482,00 € HT